

Et si c'était de la violence conjugale ?

Des repères pour mieux intervenir !



REGROUPEMENT DES MAISONS
POUR FEMMES VICTIMES
DE VIOLENCE CONJUGALE

Ce fascicule est inspiré du contenu de la conférence *Violence conjugale ou chicane de couple : pour y voir plus clair!* largement diffusé, depuis 2005, par le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale. Il fait suite aussi à un fascicule qui s'adresse au grand public *Et si c'était plus que de la chicane? Des repères pour différencier la violence conjugale de la chicane de couple*, produit en 2012.

Créé en 1979, le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale déploie, dans une perspective de prévention, un éventail de stratégies pour aider à mieux comprendre la violence conjugale et pour effectuer un dépistage et une action plus efficaces.

Conception originale : Louise Riendeau et Diane Prud'homme

Nos remerciements à toutes celles qui ont contribué, d'une façon ou d'une autre, à la réalisation de cette brochure.

Conception graphique : Turbinegraphique.ca

Impression : SC Consultant

Cette publication a été réalisée grâce au soutien financier des donatrices et donateurs du Regroupement ainsi qu'au Fonds d'aide aux victimes du ministère de la Justice du Canada.

La reproduction et l'adaptation, en tout ou en partie, sont interdites sans l'autorisation écrite du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale.

Et si c'était de la violence conjugale?

Les intervenant-e-s psychosociaux et judiciaires sont appelé-e-s à intervenir auprès de couples dont bon nombre ont des problèmes. La dynamique de ces couples, le manque de respect mutuel, les agressions verbales, psychologiques et même physiques, ainsi que leurs façons de composer avec les différends peuvent provoquer des questionnements: est-ce une chicane de couple, un problème de communication, d'agressivité ou une dynamique de violence conjugale? En effet, ce n'est pas toujours facile de faire la différence entre la violence conjugale et la chicane de couple, encore plus quand cette dernière dégénère et contient des agressions. Comment les distinguer? Et comment intervenir selon les différents contextes de violence?

Ce fascicule s'adresse justement à tous ceux et celles qui, dans le cadre de leur pratique d'intervention, font face à des situations de violence dans les couples et qui sont à la recherche de repères pour mieux intervenir.

Ces repères permettent de distinguer clairement la chicane de couple (allant du simple conflit au conflit corsé avec possibilité d'agressions) de la dynamique de violence conjugale et offrent des pistes d'intervention adaptées aux différents contextes où l'agression s'exerce:

- » Dans le cadre de la violence conjugale;
- » Dans le cadre d'une résistance violente de la part de la victime;
- » Dans le cadre d'une chicane de couple.

En bref, ce fascicule vise à aider les intervenant-e-s à contribuer aux actions que la société québécoise propose par ses politiques et ses plans d'action pour contrer la violence conjugale:

- » Dévoiler au grand jour la violence conjugale et la dénoncer;
- » Protéger la victime et assurer sa sécurité;
- » Sanctionner et responsabiliser l'agresseur;
- » Aider la victime à reprendre du pouvoir sur la situation.

Le contenu de ce fascicule est le résultat de la longue et grande expérience des maisons d'aide et d'hébergement en violence conjugale, tout en s'inspirant de l'analyse du Carrefour Sécurité en violence conjugale (La Séjournelle Inc.) sur l'évaluation de la sécurité ainsi que des recherches de Michael P. Johnson, professeur émérite en sociologie à l'Université de l'État de Pennsylvanie, notamment sur la question des différents contextes d'agression.

Il arrive que la violence conjugale soit exercée par une femme. Toutefois, il est démontré que dans la vaste majorité des cas, c'est l'homme qui en est l'auteur dans les couples hétérosexuels. C'est pourquoi nous avons fait le choix d'utiliser un langage laissant entendre que la victime est de sexe féminin et l'agresseur, de sexe masculin.

Il est aussi possible d'utiliser ces mêmes repères lorsqu'il s'agit de couples de même sexe.

Mise en situation

Connaissant votre domaine d'intervention, une de vos amies vous demande conseil car elle ne sait pas trop comment comprendre une situation qu'elle a vécue. Elle était au restaurant avec Sonia et Marc, un couple d'amis dont elle a fait la connaissance dernièrement. L'ambiance était plutôt agréable jusqu'à ce que la discussion glisse sur la politique. Dès que Sonia a pris la parole et a donné son opinion, Marc s'est systématiquement moqué de ses propos. Ça semble être un sujet délicat entre eux puisque Sonia ne pense pas comme Marc. Elle continuait tout de même à dire ce qu'elle pensait. Marc a éclaté et a fini par lui enjoindre de se taire en la traitant d'« insignifiante ».

Un malaise s'est installé. **Que vient-il de se passer?** Est-ce de l'agressivité de la part de Marc, frustré que Sonia l'ait contredit alors qu'il croyait en savoir plus qu'elle sur le sujet? Ou simplement une réaction (certes un peu vive) de la part de quelqu'un qui se passionne pour la politique? Peut-être est-ce leur façon habituelle de se parler? Peut-être ont-ils l'habitude de débattre très vivement entre eux? Ou est-ce une façon pour Marc de prendre le pouvoir sur Sonia?

» **Quatre critères nous aideront à examiner cette situation :**
le **type d'agression**, le **gain recherché**, l'**impact** et l'**explication**

S'ajouteront également deux indices importants: la **répétition de l'agression** et le **partage de pouvoir** dans une relation de couple.

Regardons-les en détail.

» Le type d'agression

Marc a traité Sonia d'« insignifiante » devant votre amie et lui a dit de se taire. Était-ce intentionnel, plutôt impulsif ou spontané ? Marc a-t-il pété une coche ou, au contraire, s'est-il livré à un geste calculé ? Clarifier le type d'agression est la première étape pour déterminer s'il s'agit d'une chicane de couple ou d'une scène de violence conjugale.

*** Quel est le type d'agression utilisé ?**

*** Comment l'agression se manifeste-t-elle ?**

Marc fait preuve d'un manque flagrant de respect envers Sonia en l'agressant verbalement. Toutefois, c'est la réaction de Sonia qui nous donnera plus d'éléments pour déterminer si cette agression était intentionnelle ou impulsive.

Il est donc trop tôt pour se prononcer.

Dans une CHICANE DE COUPLE

Il y a surtout de l'argumentation, qui peut être alimentée par de la colère et de la conviction.

Il peut y avoir de l'agressivité qui libère une tension intérieure créée par la colère ou la frustration.

L'**agressivité** peut se manifester par exemple :

VERBALEMENT : argumenter, crier, parler fort, exprimer sa colère, être impoli envers l'autre personne, bouder...

PHYSIQUEMENT : lancer un objet (sans direction précise), donner un coup de poing sur la table, faire un geste impulsif (une gifle*), claquer la porte...

* Il peut arriver qu'une chicane de couple dégénère jusqu'à des agressions. On parle alors d'une agression impulsive qui ne s'inscrit pas dans une dynamique de violence conjugale.

Dans une scène de VIOLENCE CONJUGALE

Il y a des **agressions intentionnelles et stratégiques** qui sont utilisées pour prendre le pouvoir sur l'autre.

L'**agression** peut se manifester de plusieurs façons :

PHYSIQUE : donner des coups, pousser, gifler, lancer un objet vers l'autre personne en la visant, la séquestrer...

PSYCHOLOGIQUE : humilier, dénigrer, ridiculiser...

CONTRÔLE : isoler, vérifier les allées et venues de l'autre personne, dénigrer les membres de son entourage et même lui interdire de les voir...

SEXUELLE : traiter l'autre de « pute » ou de « salope », faire allusion à ses compétences sexuelles, forcer des pratiques sexuelles...

ÉCONOMIQUE : contrôler l'argent, montrer que c'est lui qui détient l'argent, dénigrer les revenus de l'autre, prendre son argent, lui interdire de travailler...

VERBALE : faire des menaces, crier après l'autre, lui faire peur volontairement, bouder, imposer un silence intimidant...

» Le gain recherché

Sans avoir tous les éléments de réponse permettant de qualifier l'agression, nous pouvons nous demander si elle était intentionnelle ou non, s'il y avait un but à cette agression. Pourquoi Marc a-t-il traité Sonia d'« insignifiante » ? N'aurait-il pas pu argumenter sur le point de vue de Sonia ? Avait-il quelque chose à gagner à l'insulter ainsi ou était-ce tout simplement de l'impulsivité ? S'il cherchait à l'emporter sur elle à tout prix, nous pouvons penser que cette agression était intentionnelle, mais si c'était le fruit d'une impulsion, nous pencherons plutôt vers l'hypothèse de l'agressivité.

S'interroger sur le gain recherché est la deuxième étape.

*** Qui cherche à l'emporter sur l'autre ?**

Dans une CHICANE DE COUPLE

Que la chicane de couple soit déclenchée par l'un ou par l'autre, ce sont généralement les deux membres du couple qui argumentent et qui veulent que leur point de vue l'emporte.

*** Quel est le gain recherché ?**

Les deux cherchent à sortir gagnants du différend, mais pas à tout prix, pas au prix de détruire l'autre.

Ce qui est en jeu, c'est le sujet de la dispute.

Dans une scène de VIOLENCE CONJUGALE

La personne qui agresse veut obtenir le pouvoir sur l'autre. L'agresseur est l'instigateur des agressions et cherche à l'emporter sur l'autre.

La victime veut que la violence cesse. Elle n'a rien à gagner.

L'agresseur veut gagner à tout prix au détriment de sa victime, au point de la blesser et de la détruire pour la soumettre. L'agresseur recherche donc le contrôle ou le pouvoir sur l'autre en saisissant différents prétextes.

Ce qui est en jeu, c'est le désir de contrôler l'autre et non le sujet de la dispute.

Marc et Sonia discutent « vigoureusement » et leurs échanges sont centrés sur la question politique, soit le sujet de la controverse. Sonia continue à défendre ses opinions et Marc réagit de manière agressive.

DANS UNE SITUATION DE CHICANE, tous les deux chercheront alors à gagner le débat politique et ce sera le sujet de l'engueulade qui demeurera central.

Par contre, **DANS UNE SITUATION DE VIOLENCE CONJUGALE**, le comportement de Marc visera à faire taire Sonia et à avoir le dessus sur elle; le positionnement politique sera alors moins important que le fait d'affirmer sa domination sur elle. Les prétextes, dont le but est de dominer, pourront ainsi se multiplier à l'infini.

» L'impact

Il est souvent difficile de déterminer l'impact d'une agression. Les propos de Marc ont-ils incité Sonia à se soumettre ? À se taire ? Par exemple, si Sonia répondait à Marc de se « calmer les nerfs », nous supposons qu'elle n'aurait pas peur et qu'elle se sentirait à l'aise de s'affirmer. Par contre, si elle se taisait, tentait de changer de sujet ou d'alléger l'atmosphère, il faudrait se demander si elle a peur que la situation dégénère.

* Quel est l'impact de l'agression sur l'autre ?

Dans une CHICANE DE COUPLE

Les deux membres du couple étant sur un pied d'égalité, aucun ne craint l'autre. Chacun se sent donc libre et spontané dans ses propos et ses réactions.

Les réactions restent centrées sur l'objectif de sortir gagnant du différend : répliquer, argumenter, négocier, hausser le ton, déjouer l'autre, etc.

Dans une scène de VIOLENCE CONJUGALE

La victime ne se sent pas libre de dire ce qu'elle pense et de réagir, redoutant les conséquences et la reprise de la violence. Humiliée, blessée, contrainte ou honteuse devant les autres, elle aura tendance à se soumettre pour que l'humiliation prenne fin ou parce qu'elle n'a tout simplement pas le choix. En fait, elle dosera ses réactions dans le but de calmer le jeu et d'éviter bien pire.

DANS UNE SITUATION DE CHICANE, Sonia se sentira sûrement blessée par l'attaque, mais comme elle ne craint pas Marc, elle répliquera en toute liberté et fera savoir à Marc qu'elle n'apprécie pas du tout son attitude.

DANS UNE SITUATION DE VIOLENCE CONJUGALE, Sonia évitera de réagir de manière défensive pour ne pas donner prise à Marc. Elle saura déjà ce qui l'attend quand elle et Marc seront de retour à la maison.

» L'explication

Même après avoir apporté des réponses aux questions précédentes, il est probable que nous manquions encore d'éléments pour évaluer si nous sommes en présence d'une chicane de couple ou de violence conjugale.

La façon d'expliquer l'agression indique où se situent l'intention de l'agression et le pouvoir dans le couple. Si l'agression visait à prendre le contrôle, il serait évident que Marc ne lâcherait pas prise facilement et serait stratégique dans sa façon d'expliquer ses propos. Se sentant légitime d'avoir agi ainsi, il tenterait de se justifier, par exemple en rendant Sonia responsable de la situation. Il se pourrait même que Sonia le défende, démontrant ainsi que la dynamique de violence est déjà bien installée dans ce couple. Par contre, si Marc ne visait qu'à décharger son agressivité, il continuerait probablement à argumenter et à expliquer son point de vue, sans insulter Sonia ni la rendre responsable.

L'explication de l'agression permet encore de mieux comprendre l'intention de la personne qui agresse et donc le type d'agression utilisé.

* Comment l'agression est-elle expliquée ?

Dans une CHICANE DE COUPLE

La personne qui déclenche la chicane n'a rien à cacher, ni aucun pouvoir à préserver. Elle argumente et explique son geste sur la base du différend avec une relative transparence. Elle peut plus facilement lâcher-prise et même s'excuser si elle reconnaît qu'elle a dépassé les bornes.

DANS UNE CHICANE DE COUPLE, nous pouvons penser que Marc réagira à la réplique de Sonia qui lui dit de se « calmer les nerfs » soit en faisant une blague sur ses emportements quand il est question de politique, soit en s'excusant auprès de Sonia et des témoins de la scène. Il tentera donc de faire tomber la tension sans pour autant se sentir « perdant ».

DANS UNE SITUATION DE VIOLENCE CONJUGALE, Marc s'arrangera pour ne pas perdre la face. Il trouvera toutes sortes de raisons pour justifier son comportement. Marc se servira de répliques telles « elle fait exprès pour me contredire alors qu'elle ne connaît rien en politique » ou encore « ça fait plusieurs fois que je lui dis de ne pas m'interrompre quand je parle et elle le fait quand même » pour nier sa responsabilité. Marc ne doit jamais laisser personne remettre en question son pouvoir.

Dans une scène de VIOLENCE CONJUGALE

L'agresseur ne veut pas être pris en défaut, pour ne pas subir de sanction ni perdre le pouvoir. Il ne s'explique pas, **il se justifie**. Il utilise diverses stratégies :

- » Il nie
- » Il banalise le geste posé
- » Il dit qu'on l'a provoqué
- » Il invoque la légitime défense
- » Il invoque des circonstances atténuantes (*l'alcool, le stress, l'enfance malheureuse, etc.*)

Nous venons d'étudier les quatre critères nous aidant à effectuer l'examen de la scène de Marc et Sonia. Regardons maintenant les deux indices qui nous permettront d'analyser la relation : la répétition de l'agression et le partage du pouvoir.

De quelle dynamique s'agit-il ? Y a-t-il répétition de l'agression ?

Arrivés à cette étape, même si nous avons une bonne idée de ce qui s'est passé dans la scène analysée, d'autres questions permettront d'avoir une vision plus complète de la relation. Était-ce une habitude chez Marc d'insulter ainsi Sonia ou s'agissait-il d'une première fois ? Il se pourrait aussi que Sonia et Marc se disputent régulièrement et qu'à tour de rôle, ils prennent l'initiative.

En fait, afin de tirer des conclusions plus définitives, il importe de savoir si ce genre d'incident se produit souvent.

Dans une CHICANE DE COUPLE

*** Avez-vous été témoin ou avez-vous entendu parler d'autres scènes semblables ?**

L'entourage peut avoir été témoin d'autres prises de bec, car la chicane est à ce point « naturelle » qu'il serait étonnant que le couple n'en ait jamais vécu d'autres.

Une chicane de couple peut se vivre en toute transparence et souvent au grand jour.

*** Si oui, qui avait déclenché la scène ?**

Les rôles sont interchangeables, parfois c'est l'un qui est à l'origine de la chicane, et parfois c'est l'autre.

Dans une relation de VIOLENCE CONJUGALE

Il est rare que l'entourage soit témoin de plusieurs scènes de violence conjugale (mais il peut en avoir entendu parler ou sentir des tensions), parce que c'est dans le silence et dans l'ombre que cette violence s'exerce le mieux.

L'agresseur ne veut pas montrer ses stratégies à la face du monde, car il a une meilleure emprise sur sa victime en l'isolant.

C'est la même personne qui déclenche les scènes d'une fois à l'autre et c'est la même personne qui est la victime.

DANS UNE CHICANE DE COUPLE, on ne parlera pas d'un modèle, d'un pattern qui s'installe. Les chicanes se répéteront ou non. Elles pourront porter sur des sujets qui irriteront l'un ou l'autre membre du couple (par exemple, le partage des tâches ménagères).

LES SCÈNES DE VIOLENCE CONJUGALE suivront habituellement les phases d'un cycle à quatre temps tel qu'il apparaît ci-après. L'agresseur mettra alors en branle et contrôlera à répétition ce cycle dans le but d'installer, de maintenir ou de reprendre le pouvoir sur sa victime tout en s'assurant qu'elle ne le quittera pas ou ne le dénoncera pas.



1- TENSION

Des excès colériques, des silences lourds, des intimidations, des regards menaçants.

ANXIÉTÉ : je sens que ça risque d'aller mal, je me sens inquiète, je mets beaucoup d'énergie pour baisser la tension, j'ai peur : je paralyse, j'ai l'impression de marcher sur des oeufs..

4- RECONCILIATION

Tout pour se faire pardonner, demande de l'aide, parle de thérapie, de suicide...

ESPOIR : je vois ses efforts de changements, je lui donne une chance, je l'aide, je retrouve celui que j'aime, je change mes attitudes..

LE CYCLE DE LA VIOLENCE



2- AGRESSION

Verbale, psychologique, physique, sexuelle, économique.

COLÈRE ET HONTE : je suis humiliée, je suis triste, j'ai un sentiment d'injustice.

3- JUSTIFICATION

Trouve des excuses, explique pourquoi il y a eu éclatement : les raisons sont à l'extérieur de lui.

RESPONSABILISATION : je vais croire et comprendre ses justifications, si je pouvais l'aider à changer, je vais m'ajuster à lui, je doute de mes perceptions (est-ce vraiment une agression ?), je me sens responsable et ma colère disparaît..

Le pouvoir est-il partagé dans le couple ?

Finalement, une dernière question peut nous en apprendre encore plus sur la situation de Marc et Sonia. *Vivaient-ils une relation égalitaire ? Se sentaient-ils libres d'agir, de penser, etc. ?*

Dans une relation égalitaire, chaque partenaire disposera d'une certaine liberté, comme fréquenter ses propres ami-e-s, avoir ses activités, ses propres valeurs. C'est d'un commun accord que le couple prendra les principales décisions, par exemple, où aller en vacances, choisir l'appartement et le quartier où habiter...

Dans une relation égalitaire, il n'y aura pas de volonté de contrôle. Les membres du couple pourront avoir des désaccords sur une multitude de sujets : un projet, une façon de dépenser l'argent ou de partager des tâches, etc., qui provoqueront possiblement des tensions, des conflits, des chicanes. S'il y a un débat sur un sujet de discorde, même orageux, les deux membres du couple conserveront leur liberté de s'exprimer, de défendre leur point de vue (en évitant les attaques personnelles humiliantes), d'argumenter et de réagir comme ils l'entendent, sans crainte de représailles.

En revanche, **dans une relation où s'installe la violence conjugale**, le rapport égalitaire sera brisé. L'agresseur s'emparera du pouvoir au détriment de sa conjointe. Sous prétexte qu'il est jaloux ou pour toute autre raison, il la dénigrera, la menacera, lui interdira — de façon explicite ou indirecte — de s'adonner à certaines activités ou de voir les personnes qu'elle estime, sa famille, ses ami-e-s. Parce qu'elle le craint, la victime préférera se soumettre et n'osera plus réagir, ni s'exprimer librement. C'est lui qui détiendra le pouvoir dans le couple.

Pour conclure, disons que **dans le cas d'une chicane de couple**, la relation demeure relativement égalitaire avant, pendant et après le conflit. **Dans une situation de violence conjugale**, la relation, qui peut paraître plus ou moins égalitaire en période de calme, basculera à l'avantage de l'agresseur durant l'agression et à la suite de celle-ci. La relation inégalitaire s'installera dans le couple, au-delà des agressions.

Nous avons désormais tous les indices nous permettant de faire la distinction entre une scène de violence conjugale et une simple chicane de couple.

Pour nous aider à les repérer encore plus rapidement, référons-nous au tableau synthèse suivant.

Les indices en un coup d'œil

Dans une CHICANE DE COUPLE

L'intervenant-e peut constater que:

* **Quel est le type d'agression utilisé ?**

Il y a de l'argumentation avec possiblement des paroles ou des gestes agressifs.

* **Qui cherche le gain ?
Quel est le gain recherché ?**

Les deux cherchent à gagner, mais pas à tout prix, et chacun veut convaincre l'autre de son bon droit.

* **Quel est l'impact de l'agression sur l'autre ?**

N'ayant pas peur de l'autre, les deux se sentent libres de réagir.

* **Comment l'agression est-elle expliquée ?**

La personne qui a agressé s'explique sur la base du différend.

* **Avez-vous été témoin ou avez-vous entendu parler d'autres scènes semblables ?
Qui avait déclenché la scène ?**

Les chicanes peuvent se vivre en toute transparence. C'est l'un ou l'autre qui est à l'origine de la scène, les rôles sont interchangeables.

* **Comment le pouvoir est-il partagé dans le couple ?**

La relation est relativement égalitaire avant, pendant et après la chicane.

Dans une relation de VIOLENCE CONJUGALE

L'intervenant-e peut constater que:

Il y a des agressions qui sont intentionnelles et qui ont un but en termes de pouvoir.

Il y en a un qui veut gagner à tout prix. C'est le contrôle sur l'autre qu'il recherche.

La victime ne se sent pas libre de réagir et il y a chez elle de la tension, de la peur, de l'hésitation à parler.

L'agresseur ne s'explique pas, il se justifie. Il utilise diverses stratégies tels le déni, la banalisation du geste posé, etc.

D'autres agressions ont déjà eu lieu, et il peut même y avoir ingérence constante dans le quotidien de la victime. Puisqu'il arrive souvent que la victime soit isolée de son réseau familial et social, il n'y a pas eu de témoin. C'est la même personne qui est à l'origine des agressions.

Il y a un déséquilibre de pouvoir et la relation est inégalitaire au-delà des agressions.

Comment les intervenant-e-s peuvent-ils réagir ?

Dans le cadre de votre pratique, il peut arriver d'avoir à traiter une situation de violence qui vous est rapportée par le couple ou par un des deux partenaires. Il peut même arriver que vous soyez témoins d'une agression. Que faire alors ?

1^{ère} étape : Déterminer le contexte de l'agression

Le contexte des agressions vous guidera sur le type d'intervention à privilégier. La première chose à faire est de déterminer si la ou les agressions s'inscrivent dans un contexte :

- » de **violence conjugale** : une dynamique dans laquelle les agressions permettent à l'agresseur de garder sa victime sous son emprise. Les agressions en violence conjugale sont habituellement exercées par les hommes.
- » de **résistance** : situation dans laquelle, le plus souvent, la victime de violence conjugale répond à la violence de son agresseur par de la violence, bien que ce ne soit pas nécessairement un geste de légitime défense. Les agressions de résistance sont habituellement exercées par les femmes.
- » de **chicane de couple** : situation conflictuelle dans laquelle une agression impulsive a lieu. Les agressions impulsives peuvent être exercées autant par les hommes que par les femmes.

Questionner le couple :

C'est en questionnant séparément les deux partenaires (ou celui qui est présent) sur les événements entourant l'agression, à partir des quatre (4) critères et des deux (2) indices présentés précédemment, que vous serez en mesure de déterminer si les agressions s'inscrivent dans un contexte de violence conjugale ou de chicane de couple.

1^{ère} étape : Déterminer le contexte de l'agression (*suite*)

S'il y a ambiguïté sur le rôle des deux partenaires, parce que:

- » les deux semblent agresseurs ;
- » l'agression semble être exercée par une femme (on sait que ce sont majoritairement les femmes qui exercent des agressions de résistance) ; ou encore,
- » la version des deux n'est pas claire ;

il faut alors se questionner sur la possibilité qu'il y ait une agression de résistance.

Dans le contexte d'une agression de résistance, il y a habituellement:

- » des antécédents de violence conjugale dans lesquels la personne résistante se retrouvait victime ;
- » des gestes violents qui sont en réaction à des agressions initiées par l'autre partenaire ;
- » une victime qui répond à la violence par la violence ;
- » une victime qui, par ces gestes violents, n'obtient aucun gain ni pouvoir sur la situation de violence conjugale ;
- » une victime qui, par ces gestes violents, n'a pas d'impact (peur, honte, soumission) sur son partenaire.

Si vous faites face à une agression de résistance, il faut se rappeler que l'agresseur présumé est en fait une victime de violence conjugale et que c'est son partenaire qui est l'agresseur principal.

À la lumière des informations recueillies, vous pourrez déterminer si les agressions se sont manifestées dans un contexte de violence conjugale (avec agresseur principal, avec ou sans résistance de la victime) ou d'une chicane de couple. Il importe, par la suite, d'évaluer les risques pour la sécurité de la victime et de ses proches.

Tant que l'analyse de la situation n'est pas terminée, il faut présumer le pire et veiller à la sécurité de la victime.

2^e étape : évaluer les risques pour la sécurité

Une fois le contexte de violence conjugale dépisté, il importe de déterminer, à chaque étape, les risques que présente cette situation pour la sécurité de la victime, de ses enfants et des autres proches. Quelques éléments peuvent éveiller vos craintes :

- » Violence répétitive ;
- » Augmentation de la fréquence des agressions ;
- » Augmentation de l'intensité et de la gravité des agressions ;
- » Présence des enfants lors des agressions ;
- » Sentiment de peur chez la victime, les enfants, les proches ;
- » Harcèlement ou comportements s'apparentant à du harcèlement ;
- » Contrôle des faits et gestes de la victime ;
- » Contexte de rupture ;
- » Historique de ruptures et de réconciliations ;
- » Historique de blessures graves ;
- » Antécédents de menaces directes ou voilées, ou de menaces de suicide ;
- » Antécédents de manquements aux conditions de remise en liberté, de probation, etc. ;
- » Impunité lors de dénonciations précédentes ;
- » Tentatives répétées de dicter ou d'influencer vos agissements.

Dès qu'il y a une infraction, qu'elle soit commise dans le cadre de la violence conjugale ou d'une chicane de couple, la police doit intervenir pour :

- » Faire cesser l'agression ;
- » Acheminer une plainte au procureur.

Il est important de traduire les auteurs de violence en justice pour leur fournir une motivation à changer leur comportement. Le contexte des agressions guidera le tribunal sur la sentence appropriée.

Le réseau social comme facteur de risque ou de protection

Un indicateur important pour déterminer le risque ou le degré de protection est le réseau social de la victime et de l'agresseur.

- » Est-ce que le réseau social constitue un facteur de risque ou de protection pour la victime ?
 - Est-ce que les proches encouragent l'agresseur ?
 - Croient-ils en ses justifications ? Ou au contraire, essaient-ils de le raisonner ?
 - Soutiennent-ils la victime ? Tentent-ils de la protéger ?
- » Est-ce que le réseau social élargi (les institutions) constitue un facteur de risque ou de protection pour la victime ?
 - Est-ce que les intervenant-e-s ont réagi par le passé de façon à responsabiliser l'agresseur ? Comment a-t-il réagi ?
 - Ont-ils soutenu la victime ?
 - Ont-ils plutôt responsabilisé la victime ou les deux membres du couple comme si c'était une responsabilité partagée ?

3^e étape : intervenir

Face à la violence conjugale, il faut :

- » Intervenir rapidement tant auprès de la victime que de l'agresseur ;
- » Les référer à des ressources spécialisées en violence conjugale ;
- » Tenter, avec l'accord de la victime, de collaborer avec les autres intervenant-e-s impliqué-e-s si les risques pour la sécurité sont élevés en vue de resserrer sa protection. La loi modifiant diverses dispositions législatives en égard à la divulgation de renseignements confidentiels (loi 180) permet de lever la confidentialité en présence d'un risque imminent de mort ou de blessures graves, et ce, sans obtenir le consentement des personnes visées.
- » Assurer, si nécessaire, sa propre sécurité.

Avec la victime :

- » Élaborer un scénario de protection sur mesure pour la victime et ses enfants : identifier les dangers et les moyens mis à sa disposition avec lesquels elle se sent à l'aise. Le scénario pourrait, par exemple, inclure des mesures qui s'assurent :
 - Que l'agresseur n'obtienne pas son adresse ;
 - Que les voisins et/ou le propriétaire, les collègues de travail ou d'études soient informés de sa situation et de la meilleure réaction à avoir ;
 - Qu'un plan d'urgence soit élaboré au cas où elle aurait à sortir rapidement de la maison avec tous les papiers importants ;
 - Que des mécanismes soient déterminés en cas de harcèlement ;
 - Que des solutions de rechange soient prévues si jamais les premières mesures du scénario de protection ne fonctionnent pas !
- » Offrir de l'aide afin qu'elle reprenne du pouvoir sur la situation ;
- » Lui offrir du soutien matériel et technique pour réorganiser sa vie et faciliter la transition lorsqu'elle quitte le conjoint ;
- » L'accompagner, si nécessaire à long terme, dans une démarche de reprise de pouvoir (d'empowerment) sur sa vie.

Avec l'agresseur :

- » Élaborer un plan d'intervention visant à responsabiliser l'agresseur de ses actes, du contrôle exercé et des risques qu'il a engendrés pour la sécurité de la victime, de ses enfants et des proches.
- » Envoyer un message clair à l'effet que rien ne justifie la violence conjugale.

Face à l'agression de résistance, il faut d'abord savoir que :

- » Plusieurs victimes répondent à la violence par la violence, bien que ce ne soit pas nécessairement un geste de légitime défense;
- » L'utilisation de la résistance violente augmente les risques pour la sécurité de la victime;
- » La plupart des personnes qui utilisent la résistance violente vont mettre fin à cette stratégie et se tourner vers d'autres tactiques pour échapper à la violence.

Dans les situations de violence conjugale où il y a une victime qui résiste, il faut :

- » Intervenir très rapidement parce que la situation peut dégénérer;
- » Évaluer le contrôle et la violence chez les deux partenaires, afin de bien déterminer qui est l'agresseur principal et qui résiste violemment;
- » Intervenir en tenant compte que la personne qui a agi par résistance est d'abord et avant tout une victime de violence conjugale.

Pour le reste, les mêmes étapes qu'en situation de violence conjugale s'appliquent.

Face à l'agression d'une chicane de couple, il faut :

- » S'assurer d'abord de la sécurité des conjoints ;
- » Identifier s'il s'agit d'un événement isolé ou d'un comportement répétitif;
- » Tenter d'identifier la source du problème (impulsivité, problème de communication, d'agressivité, etc);
- » Diriger le couple ou l'auteur de l'agression vers la ressource appropriée pour :
 - une thérapie de gestion de la colère;
 - une thérapie de couple ou une médiation;
 - l'apprentissage de la communication efficace, etc.



Scénario 1

En médiation, j'ai reçu un couple dont les membres me rapportaient avoir vécu continuellement des crises infernales pendant lesquelles les deux s'entre-déchiraient. Mais j'ai pu constater de visu, à plusieurs occasions, qu'ils s'insultaient et pouvaient devenir hostiles l'un envers l'autre. Un des enjeux majeurs de cette médiation était que les deux étaient fortement déterminés à obtenir la garde des deux enfants.

Je retrouve, dans ce cas de figure, toutes les caractéristiques associées à la violence conjugale, sauf que ce sont les deux qui exercent la violence et que cela a peu d'impact sur l'autre, comme s'ils n'avaient jamais eu peur l'un de l'autre. Que faire ?

S'il est toujours préférable d'effectuer le dépistage de la violence conjugale avant le début de la médiation, il n'est pas trop tard pour le faire. À la lumière des critères énoncés, il semble que les deux membres du couple sont engagés dans un combat sans fin, prêts à tout pour gagner. Malgré le fait que l'un et l'autre perdent des batailles à tour de rôle, il est permis de croire qu'au bout du compte, le pouvoir se rééquilibre. Il n'y a pas de dominant, ni de soumis. On se retrouve donc probablement dans une chicane de couple corsée. Cependant, s'il y a des doutes qui persistent, il est important d'investiguer davantage au cas où il s'agirait de violence conjugale, auquel cas, il faudrait mettre fin à la médiation et référer chacun des partenaires à un-e avocat-e.

Il faut ensuite évaluer les risques pour la sécurité en raison de l'agressivité qui sévit entre eux. Il serait recommandé alors de documenter :

- » S'il y en a un des deux qui est plus souvent l'agresseur ;
- » S'il vit des problèmes spécifiques (impulsivité, agressivité, santé mentale, etc.) qui encouragent les agressions ;
- » S'il y a eu des blessures conséquentes à ces agressions et si les enfants ont été touchés ;
- » Le type de rapport que chacun des parents entretient avec ses enfants.

Selon les réponses obtenues, les options possibles sont :

- » Garde partagée ;
- » Garde partagée avec un minimum de contact entre les parents ;
- » Les échanges supervisés ;
- » L'accès supervisé ;
- » Pas de contact avec les enfants.

Et maintenant, vous pouvez intervenir sur la base de la source du problème que connaît ce couple, et peut-être spécifiquement l'un des deux, et référer à une thérapie conséquente.

Scénario 2

Mon collègue et moi avons été appelés par une femme qui dit que son mari l'a frappée et a essayé de l'attaquer avec un couteau de cuisine. Lorsque nous sommes arrivés sur les lieux, nous avons trouvé monsieur, sonné, avec l'arcade sourcilière fendue et un œil tuméfié. Madame était très énervée. Mon collègue a amené monsieur dans la voiture, pendant que je parlais avec madame à l'intérieur. Monsieur, qui était en état d'ébriété, a déclaré que c'était madame qui l'avait poussé violemment. Madame, pour sa part, a répété que monsieur, une fois de plus, l'a menacée, cette fois-ci avec le couteau qui était sur le comptoir de la cuisine, et elle a juste tenté de se défendre en le repoussant violemment. Que faire ?

Il faut d'abord déterminer le contexte de l'agression et évaluer :

- » S'il y a eu d'autres épisodes de violence, incluant la violence verbale ou psychologique, et déterminer qui en était l'initiateur ;
- » Si l'un des partenaires fait une ingérence constante dans le quotidien de l'autre ;
- » Si l'un des deux a peur de l'autre et hésite à parler ;
- » Si l'un des deux semble isolé de son réseau familial et social ;
- » Etc.

Si cela n'a pas été fait avant l'intervention, il est indiqué de vérifier si le nom de ces individus apparaît au Centre de renseignements policiers du Québec (CRPQ) ou dans les cartes d'appel pour retracer d'autres interventions en violence qui n'auraient pas été judiciairisées.

Si, à partir de ces informations, vous reconnaissez les critères d'une dynamique de violence conjugale, vous êtes sans doute capable d'évaluer si madame est bel et bien l'agresseuse ou si elle résiste à la violence de monsieur qui serait en fait l'agresseur principal. À partir de là, il faut évaluer l'opportunité de prendre une déclaration pour l'événement actuel ou également pour d'autres agressions survenues par le passé. Ensuite, évaluer les enjeux de sécurité :

- » Est-ce une violence répétitive où les agressions sont de plus en plus fréquentes, intenses et graves ?
- » Est-ce que la victime a peur de son partenaire ?
- » Est-ce qu'il y a un contexte de rupture ?
- » Est-ce qu'il y a présence de gestes harcelants ?
- » Est-ce que la violence a eu lieu en présence des enfants ?
- » La victime a-t-elle déjà eu des blessures graves ?

Finalement, il faut diriger la victime vers une ressource spécialisée qui pourra procéder à l'évaluation du risque, si vous ne pouvez le faire, l'aider à planifier sa sécurité et la soutenir.

Pour contribuer à contrer la violence conjugale et pour intervenir de façon adaptée :

- ★ Distinguons la violence conjugale de la chicane de couple, même corsée ;
- ★ Évaluons le contexte de l'agression pour agir de façon conséquente ;
- ★ Préoccupons-nous de la sécurité des victimes et de leurs proches, et assurons des mesures de protection, si cela est nécessaire ;
- ★ Agissons de façon à responsabiliser les agresseurs ;
- ★ Envoyons un message social clair: rien ne justifie la violence conjugale !

Au Québec, il existe une variété de ressources qui viennent en aide aux femmes victimes de violence conjugale et à leurs enfants. Il y a également des ressources disponibles pour les hommes agresseurs. Vous obtiendrez de l'information sur l'ensemble de ces ressources en communiquant avec SOS Violence conjugale, une ligne téléphonique accessible 24 heures sur 24, sept jours sur sept, au 1 800 363-9010.

Parmi ces ressources, il existe un réseau de maisons d'aide et d'hébergement implantées dans toutes les régions du Québec. Elles offrent différents services aux femmes victimes de violence conjugale et à leurs enfants. Vous pouvez les joindre directement par téléphone ou par l'intermédiaire de SOS Violence conjugale.

Visitez le site www.contrelaviolenceconjugale.ca où vous trouverez des capsules vidéo sur les services offerts par les maisons d'aide et d'hébergement.

Services externes d'accompagnement | Services de suivi après une séparation |
Services de consultation téléphonique | Services jeunesse | Services de défense des droits

De plus, une visite au www.maisons-femmes.qc.ca vous permettra d'en apprendre davantage sur la violence conjugale, y compris sur le cycle de la violence grâce à la brochure *La violence conjugale, c'est quoi au juste ?*